

URBANISME -AVIS D'ANNONCE DE PROJET-

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

DEMANDEUR	Monsieur David FRUYTIER Rue Victor Libert, 39 à Marche-en-Famenne
SITUATION DU PROJET	Rue Victor Libert, 39 à Marche-en-Famenne division 1, section A n°987K
NATURE DU PROJET	<u>réalisation d'une terrasse couverte et d'aménagements extérieurs + régularisation de l'abattage d'un arbre remarquable</u>
MOTIF DE L'ANNONCE	écarts au guide communal d'urbanisme (aire urbaine de bâti discontinu) pour les motifs suivants : <ul style="list-style-type: none">• 2.3.2.4.3. : profondeur de construction > 15m;• 2.3.2.5.2. : toitures plates;• 2.3.2.9.1. : matériaux d'élévation;
REFERENCE DOSSIER	PU/2024/020

Le dossier peut être consulté **sur rendez-vous** tous les jours ouvrables au Département Urbanisme de la Ville.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès du Département Urbanisme.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 19/04/2024 au 03/05/2024 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante :
Collège communal
Boulevard du Midi, 22
6900 Marche-en-Famenne
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@marche.be

A Marche-en-Famenne, le 12 avril 2024